

Reconvilier le 28 juin 2006

## **Communiqué de presse des commissions de Swissmetal Boillat**

Les commissions de Swissmetal Boillat ont pris connaissance avec consternation de la décision de Swissmetal de mettre fin à la médiation. En premier lieu nous condamnons vivement le licenciement avec effet immédiat de deux de nos collègues à cause de leurs activités au sein des commissions. Il y a quelques mois, plusieurs autres collègues avaient déjà été licenciés pour les mêmes motifs. Cette manière de la direction d'envisager le partenariat social nous cause les plus vives inquiétudes pour l'avenir.

Concernant la fin de la médiation nous constatons que, une fois de plus, Swissmetal utilise ce genre d'outils lorsqu'ils peuvent en tirer un bénéfice et le dénonce lorsqu'ils le jugent trop contraignant. Déjà en 2004 et malgré l'intervention de la Conseillère d'Etat Zölch, ils n'avaient pas respecté le protocole d'accord. Aujourd'hui, et malgré l'intervention du Conseiller fédéral Deiss qui avait mandaté comme médiateur monsieur Rolf Bloch, ils continuent sur la même voie. Swissmetal bafoue le gouvernement suisse et ses représentants. Nous attendons une prise de position de ces derniers, notamment sur le fait de savoir s'il est normal qu'une entreprise soit au-dessus des lois d'un pays.

En ce qui nous concerne nous croyons toujours que la médiation est une solution valable si elle est menée à son terme par des personnes qui souhaitent réellement obtenir un résultat. Par honnêteté nous allons envoyer nos contre-propositions à l'expert comme cela était prévu. Dans tout processus démocratique il est normal que chaque partie puisse apporter des propositions et qu'elles soient discutées. Swissmetal a d'ailleurs largement fait usage de ce droit tout au long de la médiation. Or force est de constater que ce droit est refusé aux représentants des employés. Le prétexte argumenté par Swissmetal pour arrêter la médiation est totalement infondé et la manière dont elle a été annoncée ne respecte pas les règles du jeu de la médiation qu'ils ont pourtant acceptées.

Dans son communiqué, Swissmetal s'attaque aux commissions qui, selon eux ne seraient plus représentatives de l'opinion du personnel. Ce procédé consistant à rejeter systématiquement les fautes sur les autres a déjà été utilisé à maintes reprises. Ce fut d'abord la faute des cadres licenciés, puis des ouvriers licenciés, puis des malades. Ce fut aussi la faute des politiciens, des médias, des comités de soutien, des blogs internet, etc...et tout cela sans la moindre parcelle d'autocritique de la part de la direction.

Le but des commissions a toujours été de défendre la pérennité du site sur le long terme, de garantir un maximum d'emplois et ce dans l'intérêt de Swissmetal, de ses clients et de l'ensemble du personnel. Produire nos spécialités de manière temporaire jusqu'à ce qu'elles puissent être transférées vers d'autres sites du groupe, et qui plus est grâce aux connaissances des gens de la Boillat, ne peut pas être un but pour nous.

Les commissions ont été élues par le personnel pour défendre leurs intérêts. Il est bien évident que si une majorité d'entre eux devaient décider que nos buts ne correspondent plus à leurs aspirations, nous en tirerions les conséquences qui s'imposent.